

RDA-FR : présentation du chapitre sur les attributs des œuvres et des expressions (6)

15/04/2024

Contours et contexte

Le chapitre 6 sur l'enregistrement des attributs des œuvres et des expressions, proposé à enquête, est une mise à jour de la première version de ce chapitre, publiée en 2017 et implémentée depuis¹.

En 2017, le chapitre était la transposition en consignes de catalogage, pour RDA-FR, du modèle FRBR. Or cette même année 2017 était publiée le modèle IFLA LRM, qui apportait plusieurs mises à jour en mettant en cohérence les différents modèles FR** de l'IFLA.

Dans le souci d'une meilleure conformité avec le modèle IFLA LRM ainsi que pour apporter des précisions utiles dans la description et l'identification de ces entités, le chapitre a donc été mis à jour.

Évolutions notables

L'expression représentative et ses attributs au niveau de l'œuvre

L'expression représentative est l'expression considérée comme une source canonique de données pour identifier une œuvre.

Certains attributs qui relèvent de l'expression sont donc affectés à l'œuvre, parce que permettant de décrire l'expression représentative de cette œuvre.

- Mention de la forme de l'expression représentative de l'œuvre (6.7)
- Mention de la langue de l'expression représentative de l'œuvre (6.8)
- Circonstances de la captation de l'expression représentative de l'œuvre (6.11)
- Caractéristique de couleur de l'expression représentative de l'œuvre (6.13)
- Caractéristique sonore de l'expression représentative de l'œuvre (6.14)

De nouveaux attributs pour l'entité Œuvre

- Catégorie d'œuvre (6.2)
- Plan d'extension de l'œuvre (6.3)
- Contenu annexe de l'œuvre (6.15)
- Contenu illustratif de l'œuvre (6.16)
- Restriction d'accès à l'œuvre (6.21)

¹ Ce chapitre a été mis en ligne sur le site <https://code.rdafr.fr/> sous les rubriques [Œuvre](#) et [Expression](#).

De nouveaux attributs pour l'entité Expression

- Titre de l'expression (6.27)
- Désignation de l'expression (6.28)
- Mention du lieu associé à l'expression (6.33)
- Détail du contenu de l'expression d'agrégation (6.37)
- Durée de l'expression (6.39)
- Mode d'enregistrement (6.40)
- Restrictions d'accès à l'expression (6.45)

La construction des points d'accès

Les parties consacrées à la construction des points d'accès ont été réorganisées : les pages consacrées aux points d'accès des œuvres et celles consacrées aux points d'accès des expressions sont désormais rangées chacune sous leur entité correspondante.

Cette restructuration permet de se rattacher plus aisément à l'une des entités et de décliner sans ambiguïté les configurations spécifiques à chacune d'entre elles.

Cette restructuration s'accompagne de précisions dans les règles de constructions des PA, à commencer par l'ajout de règles sur la construction des PA de séries et sur celles de la construction du PAA supplémentaire.

Les règles concernant la construction des points d'accès des œuvres agrégatives a été détaillée selon les différents cas rencontrés. On s'attardera en particulier sur les cas où il n'est plus nécessaire de créer une œuvre agrégative (relations partielles, expressions parallèles, expressions d'agrégation multilingues) et les règles de construction de son PA qui en découlent (voir ci-dessous).

Les relations de réalisation partielle

Cette nouvelle version du chapitre amène en outre une **nouveauté importante** : la possibilité **d'établir des relations de réalisation partielle entre une œuvre et une ou plusieurs expressions** (dans le cas d'un extrait ou d'une sélection d'extraits d'une œuvre). Dans ce cas, une règle spécifique de construction du PA a été élaborée. Voir en particulier :

- 6.46.1.1 Point d'accès autorisé représentant une expression liée à une œuvre par une relation de réalisation partielle
- 6.46.2.2 Point d'accès autorisé représentant une expression d'agrégation liée à une œuvre par une relation de réalisation partielle

Autres remarques

Les règles d'enregistrement d'un titre d'œuvre ont été revues.